

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal

ville.montreal.qc.ca/plateau

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT (01-277-67) MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) RELATIF À LA RÉVISION DES PARAMÈTRES URBANISTIQUES DES ABORDS DE L'AVENUE VAN HORNE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées des arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et d'Outremont :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA14 25 0089 du 3 mars 2014, un premier projet du *Règlement (01-277-67) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) relatif à la révision des paramètres urbanistiques des abords de l'avenue Van Horne*.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **mardi 1^{er} avril 2014, à compter de 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage;

QUE ce règlement vise à modifier le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* afin de revoir la hauteur, la densité et les usages autorisés au nord de l'avenue Van Horne.

La modification réglementaire aura les conséquences suivantes :

- Les nouvelles constructions devront respectées une hauteur inférieure à 20 mètres et avoir entre 3 et 5 étages;
- La densité minimale sera rehaussée à 2;
- Les nouvelles activités de gros et d'entreposage ainsi que les commerces lourds seront interdits.

Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 6 mars 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx